

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

7^{ème} AUTOCROSS et SPRINT CAR de PUY L'ÉVEQUE-LOUPIAC **Le 21/22 et 23 aout 2026**

INFORMATIONS

Asa organisatrice	ASA du QUERCY
Nom de l'épreuve	7 ^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy L'évêque-Loupiac
Date	21/22 et 23 aout 2026
Niveau d'enregistrement (Régional, National, Inter)	National
Eligibilité	Trophée de France Autocross et Sprint Car, Championnat ligue occitanie pyrénées, challenge Corac 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date & numéro)	 2026
Permis d'organisation FFSA (date é numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	BERGUES Thierry
Téléphone	0607339738
Mail	asaduquercy@gmail.com
Organisateur technique	
Nom	Association Circuit de Loupiac
Adresse	Circuit terre de Loupiac 46700 Puy-L'Evêque
Téléphone	0565308918
Mail	jacques.grassies@gmail.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	RIOUX Dominique
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BERGUES Thierry
Membre du Collège	CHOUIDDEN Yves
Membre du Collège	AGNUS Patrice
Directeur de Course	ROPP Axel
Directeur(s) de Course adjoint(s)	HERBEUVAL René
	CENTIMES Gérard
Adjoints à la Direction de Course	NIEL Jean Marc
	HAMICHE Amar
Directeur(s) de Course adjoint Stagiaire	VILALON Pierrick
Commissaire Technique responsable	ROQUES Jean Pierre
Commissaires Techniques	MAURIAL Patrick
	ALGANS Michel
	ROQUES Laurent
	ASSORIN Eric
	PEREIRA Pascal
Chargés des relations avec les concurrents	DESSENS Alain
	BASTID Alain
Chronométrateur responsable	BERGUES Sarah
Chronométrateur	CAPPELOT Jacqueline
Chronométrateur	BORAO Séverine
Responsable des vérifications administratives	PIRIS Ginette
Commissaire responsable du Parc Fermé	BARTHE Alain
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	GRASSIES Jacques
Médecin Chef	Dr Mohmed ELRAAKAWI
Responsable Sécurité	GRASSIES Jacques
Responsable du service presse	GRASSIES Nathan
Juge de Faits	CAILLE Michel
Juge de Faits	MIRABEL Bastien

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du Quercy et l'organisateur technique est l'Ecurie Valentré

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Le 19 aout 2026 à 23h59
Publication de la liste des engagés	Le 20 aout sur l'application ITS

Date et lieu de la compétition	21/22/23 août 2026 au circuit terre de Loupiac
Vérifications	18h50 à 21h00 le 21 août 2026
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le vendredi 21 août 2026 à 20h00 salle du collège
Briefing obligatoire	<i>Pas de Briefing oral</i>
Horaire des essais chronométrés	A partir de 20h00 le 21/08/2026
Horaire de la course	<i>Le 22/08/2026 de 9h00 à 23h59 et le 23/08/2026 de 0h00 à 1h00</i>
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Le 22 et 23/08/2026 podium à la fin de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 21 août 2026 de 18h50 à 21h00 au local technique. Une convocation aux contrôles administratifs et techniques sera transmise à chaque concurrent par mail le jeudi 20 août 2026 via la plateforme « engage-sport », chaque pilote devra se présenter aux vérifications munies de celle-ci et aux horaires indiqués pour sa catégorie.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront sur la plateforme « www.engage-sports.com »

Les engagements seront validés à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 19 août 2026 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160,00 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition et à partir de là et jusqu'au mercredi avant la course 210,00 €
- 320,00 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 120 pilotes, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par deux pilotes (à l'exception de la division sprint girl).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative s'il y a, sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 7^{ème} Autocross et Sprint Car de Puy L'Evêque-Loupiac se déroulera sur le circuit terre de Loupiac Il est long de 870 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Un dispositif d'éclairage est prévu, permettant une visibilité homogène sur l'ensemble du tracé lors des phases nocturnes.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du « 4 juillet 2025 » sous le numéro :

46 09 25 0595 AC Nat 0870

L'accès au circuit se fait depuis le village de Puy L'Évêque, dans le Lot (46), coté Cahors, en suivant le fléchage.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application ITS Résultats). En cas de problème technique le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papiers. Ce tableau d'affichage papiers sera situé derrière le PC course.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à coté du PC et tableau d'affichage Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 0565308918 ou 0670590644(Mrs GRASSIES).

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur le site www.challenge-corac.fr et l'application ITS Résultats.

7.4.1. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire est située à gauche après la sortie du circuit PC N°2 et sera matérialisé par des barrières ainsi que son accès indiqué.

7.6P. PARC FERME FINAL

Suivant la réglementation générale autocross et sprint car 2026.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2026. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il

deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.1P. PRIX EN ESPECES

IL n'y aura pas de prix en espèces.

10.2P. COUPES

Une coupe sera offerte aux 3 premiers sur le podium d'arrivée de chaque finale

10.3P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE CIRCUIT TOUT TERRAIN

ARTICLE I.6 – LES DRAPEAUX.

Pour les activités nocturnes, des feux jaunes doivent se trouver obligatoirement à chaque poste. Les autres drapeaux peuvent être remplacés par une signalisation lumineuse et/ou par des panneaux réfléchissants. Tous les concurrents doivent en être informés par avance lors d'un briefing.

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	9	
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	2 par poste, type ABC, de 6Kg	..
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	20	

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

* Horaires détaillés de l'épreuve :

-Vendredi 21 aout à partir de 20h00 :

- Essais chronométrés : en suivant, deux séances par division par série de 3 tours chronométrés.

Ordre de passage : conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2026.

- Manches qualificatives : samedi 22 aout à partir de 9h00 , et dimanche 23 aout en suivant Demi-finales et finales.

DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération.

Voies communales : respecter le stationnement le long de ces voies, ne pas y circuler avec les voitures de course.

Bruits nocturnes : respecter la tranquillité des riverains.